

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2012-08-13 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 13^e jour du mois d'août deux mille douze à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard
Mesdames les conseillères : Diane Godin
Chantale Hamelin
Esther Savard
Anick Leclerc (absente)
Messieurs les conseillers: Philippe Gignac (absent)
Jacquelin Martel

Madame France Marcotte, greffière est également présente.

Rés.2012-08-158

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Adoption du procès-verbal du 9 juillet 2012
5. Adoption des comptes à payer
6. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme
7. Dépôt des indicateurs de gestion 2011
8. Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'approbation du règlement d'emprunt 127 (4 381 500\$)
9. Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'approbation du règlement d'emprunt 131 (536 000\$)
10. Avis de motion, règlement concordance article 59
11. Adoption premier projet de règlement, concordance article 59

12. Acceptation soumissionnaire pour du refinancement, règlement d'emprunt #107
13. Tableau combiné pour du refinancement, règlement d'emprunt #107
14. Acceptation soumission camion à neige
15. Mandat à Génivar dossier voie de contournement
16. Demande au MTQ pour l'utilisation de l'ancienne emprise ferroviaire pour la voie de contournement
17. Mandat à BPR, support technique pour dépôt PIQM (volet 1.5)
18. Acceptation du plan d'intervention
19. Demande d'aide financière, PIQM-Conduites
20. Précision à la résolution 2012-03-055, mandat inspection par caméra
21. Appui contre la réforme du régime d'assurance-emploi
22. Signature convention Climat municipalités
23. Nomination du comité pilotage
24. Période de questions sur les sujets traités
25. Levée de l'assemblée

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19h34 Fin : 20h09

Dépôt du bordereau de correspondance

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 13 août 2012. (du 10 juillet au 13 août 2012)

Rés.2012-08-159

Adoption du procès-verbal du 9 juillet 2012.

Une copie du procès-verbal a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 9 juillet 2012 soit accepté tel que présenté.

Rés.2012-08-160

Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 434 257.12 \$.

Liste des comptes à payer	261 545.05 \$
Liste des chèques émis	31 683.16 \$
Liste transaction internet	51 095.83 \$
Liste chèques manuels	1 658.31 \$
Liste des salaires	88 274.77 \$

Je, Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 1^{er} août 2012 est déposé au conseil municipal, le 13 août 2012.

Dépôt des indicateurs de gestion 2011

Un rapport des indicateurs de gestion 2011 est déposé au conseil municipal de la Ville de Portneuf, le 13 août 2012.

Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'approbation du règlement d'emprunt 127 (4 381 500 \$)

La greffière dépose et fait lecture du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'approbation du règlement d'emprunt 127 (article 557 de la loi sur les Élections et référendums dans les municipalités).

Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'approbation du règlement d'emprunt 131 (536 000 \$)

La greffière dépose et fait lecture du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'approbation du règlement d'emprunt 131 (article 557 de la loi sur les Élections et référendums dans les municipalités).

Avis de motion, règlement concordance article 59

Je, Esther Savard, conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant les règlements de lotissement et de zonage ainsi que le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme, en vue d'assurer la concordance avec le règlement 339 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf, en lien avec la décision rendue par la CPTAQ en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

Rés.2012-08-161

Adoption du premier projet de règlement, concordance article 59

Attendu qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le premier projet de règlement « Modifiant le règlement de lotissement numéro 114, le règlement de zonage numéro 116 ainsi que le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 112 et visant à assurer la concordance avec le règlement numéro 339 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf concernant la construction résidentielle en zone agricole» soit adopté.

Rés.2012-08-162

Acceptation soumissionnaire pour du refinancement, règlement d'emprunt #107

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf accepte l'offre qui lui est faite de Caisse Desjardins du Centre de Portneuf pour son emprunt du 21 août 2012 au montant de 550 000 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 107 au prix de 100,00, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

14 800 \$	3,05000%	21 août 2013
15 200 \$	3,05000%	21 août 2014
15 800 \$	3,05000%	21 août 2015
16 200 \$	3,05000%	21 août 2016
488 000 \$	3,05000%	21 août 2017

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Rés.2012-08-163

Tableau combiné pour du refinancement, règlement d'emprunt #107

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt numéro 107, la Ville de Portneuf souhaite emprunter par billet un montant total de 550 000 \$;

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QU'un emprunt par billet au montant de 550 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 107 soit réalisé.

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale.

QUE les billets soient datés du 21 août 2012.

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013	14 800 \$
2014	15 200 \$
2015	15 800 \$
2016	16 200 \$
2017	16 800 \$ (à payer en 2017)
2017	471 200 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Portneuf émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 21 août 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 107, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Rés.2012-08-164

Acceptation soumission camion à neige

Considérant que des soumissions ont été demandées pour l'achat d'un camion à neige et des équipements;

Considérant que l'estimation des coûts d'acquisition avait été évaluée à 295 000\$;

Considérant que trois (3) soumissions ont été reçues;

Équipement ELP	280 141.85 \$ taxes incluses
Camion Inter Hewitt	295 485.75 \$ taxes incluses
Camion Freightliner	282 762.76 \$ taxes incluses

Considérant qu'une analyse des soumissions a été faite par le directeur des travaux publics et que la soumission la plus basse n'est pas conforme au devis d'appel d'offres;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf accepte la soumission de Camion Freightliner au montant de 282 762.76 \$ taxes incluses, tel que soumissionné pour l'acquisition d'un camion à neige 10 roues et équipements.

QUE cette acquisition soit conditionnelle à l'acceptation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales.

Rés.2012-08-165

Mandat à Génivar dossier voie de contournement

Considérant que le Chemin de Fer Québec Gatineau demande de lui soumettre une explication complète justifiant l'ajout d'un passage à niveau dans le secteur du rang Coteau-des-Roches;

Considérant que le Chemin de Fer Québec Gatineau nous demande de répondre à une série d'interrogations avant de procéder à une rencontre terrain;

Considérant que nous devons, pour répondre aux interrogations du Chemin de fer Québec Gatineau, réaliser un relevé (avec signaleur) sur la voie ferrée;

Considérant les exigences au niveau environnemental de Chemin de Fer Québec Gatineau pour le passage à niveau concernant la construction de la voie de contournement;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QU'un mandat soit accordé à la firme d'ingénieurs Génivar pour répondre aux interrogations du Chemin de fer, produire un rapport expliquant le bien fondé de notre demande, assister à une rencontre avec les représentants de Chemin de fer Québec Gatineau, compléter les relevés de la voie ferrée concernant la construction de la nouvelle traverse (passage à niveau) pour la voie de contournement.

QU'une dépenses maximale de 10 350 \$ taxes incluses soit autorisée pour réaliser lesdits travaux.

QUE cette dépense soit affectée au fonds carrières et sablières.

Rés.2012-08-166 Demande au MTQ pour l'utilisation de l'ancienne emprise ferroviaire pour la voie de contournement

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf dépose une demande auprès du Ministère des Transports concernant l'utilisation de l'emprise ferroviaire abandonnée comme voie de circulation dans le cadre de la construction d'une voie de contournement.

Rés.2012-08-167 Mandat BPR, support technique pour dépôt PIQM (volet 1.5)

Considérant que cette demande fait suite aux travaux d'analyse des inspections des conduites d'égouts/secteur sud-ouest, 1^{re} Avenue, 2^e Avenue et sur les rues Naud, Poliquin et Paradis (rés. 2012-04-088);

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QU'un mandat soit accordé à la firme d'ingénieurs BPR – Infrastructure inc. pour la préparation des documents requis pour transmettre une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme PIQM « Conduites » (volet 1.5) des segments prioritaires dans l'addenda 2012 du plan d'intervention, le tout sur une base forfaitaire de 2 000 \$ taxe en sus.

QUE cette dépense soit affectée au programme de retour de la taxe sur l'essence (TECQ 2010-2013)

Rés.2012-08-168 Acceptation du Plan d'intervention

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte l'addenda au Plan d'intervention déposé au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire après en avoir pris connaissance.

Rés.2012-08-169

Demande d'aide financière, PIQM-Conduites

Attendu que la Ville de Portneuf désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du nouveau volet « Conduites » du programme PIQM (volet 1.5) pour les segments prioritaires dans le plan d'intervention;

Attendu que le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout a été révisé et accepté par le MAMROT;

Attendu que les travaux présentés respectent les critères d'admissibilité indiqués dans le Guide sur le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

Attendu que le projet proposé est autorisé par le conseil et que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise BPR-Infrastructures à déposer la demande d'aide financière PIQM-Conduites pour la Ville de Portneuf.

QU'une copie de la présente soit envoyée au député provincial de Portneuf et à BPR-Infrastructures inc.

Rés.2012-08-170

Précision à la résolution 2012-03-055, mandat inspection par caméra

Considérant que la résolution numéro 2012-03-055 a été adoptée à la séance du 12 mars dernier;

Considérant qu'une précision doit être apportée identifiant le poste budgétaire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

QUE cette dépense soit affectée au programme de retour de la taxe sur l'essence (TECQ 2010-2013).

Rés.2012-08-171

Appui contre la réforme du régime d'assurance-emploi

Attendu que la réforme de l'assurance-emploi touchera de plein fouet les travailleuses et les travailleurs les plus précaires;

Attendu que cette réforme vise les prestataires dits « fréquents », c'est-à-dire les personnes qui ont présenté trois demandes de prestations et qui ont touché plus de 60 semaines de prestations au cours des cinq dernières années;

Attendu que le gouvernement exigera que ces chômeuses et ces chômeurs acceptent tout travail dans un rayon de 100 kilomètres de leur résidence à compter de la septième semaine de chômage à un salaire équivalent à 70% de leur salaire antérieur, et ce, sans égard à leur formation et à leurs compétences;

Attendu que cette mesure vise particulièrement les travailleurs saisonniers qui doivent recourir au régime année après année;

Attendu que d'autres changements pénaliseront particulièrement les prestataires des régions éloignées tout en alourdissant les procédures juridiques permettant aux chômeuses et aux chômeurs de contester une décision défavorable;

Attendu que l'abolition des conseils arbitraux, des juges-arbitres et des mécanismes d'appel constitue un frein à l'accès à la justice;

Attendu que ces changements proposés représentent une menace pour les travailleurs de l'industrie de la construction et pour l'économie des régions, particulièrement les régions où le travail saisonnier est très important, par exemple celles qui vivent de la pêche, de la foresterie, du tourisme ou de l'agriculture;

Attendu que cette réforme est contre-productive et que le gouvernement devrait se concentrer sur la création de la richesse en soutenant mieux le développement d'emplois de qualité, entre autres dans le secteur manufacturier;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à majorité;

QUE la Ville de Portneuf demande au gouvernement fédéral qu'il renonce à sa réforme du régime d'assurance-emploi qui affectera durement et sans motifs valables les travailleuses et les travailleurs de notre région.

QUE la Ville de Portneuf demande au gouvernement fédéral d'être consultés sur toutes les réglementations qui pourraient avoir un impact pour les travailleuses et les travailleurs de notre région.

Le vote est demandé sur la proposition principale, la proposition est adoptée avec trois voix favorables et une voix défavorable.

Rés.2012-08-172

Signature convention Climat municipalités

Attendu que la Ville de Portneuf a reçu la confirmation d'une aide financière maximale de 50 000 \$;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur le maire et/ou madame la directrice générale soit autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, la convention d'aide financière dans le cadre du programme « Climat municipalités ».

Rés.2012-08-173

Nomination du comité pilotage

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE messieurs Nelson Bédard, maire, Jacquelin Martel, conseiller et Jean-François Jourdain, fonctionnaire désigné soient nommés représentant de la Ville de Portneuf au sein du comité de pilotage dans la démarche de développement durable.

QUE mesdames Chantale Hamelin, conseillère, madame la directrice générale et son adjointe pour l'administration soient nommées substitut.

Période de questions sur les sujets traités

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20h40

Fin : 20h55

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Esther Savard demande la levée de l'assemblée à 20 : 56 hres.

Maire

Greffière